

Nombre de Conseillers
en exercice : **18**
présents : **13**
votants : **17**

L'an deux mille vingt deux
Le dix-sept mars à dix-neuf heures quarante-cinq minutes
Le Conseil Municipal de la commune du Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 11 mars 2022

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Nelly BONIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Isabelle DEUSS, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Philippe POISSON, Mme Marianne POUMEROL

Délibération n° 2022-17

Étaient excusés :

M. Tony MATHEY qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY,
M. Etienne MONS qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
M. Alain PHILOREAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
M. Pascal TISSIER qui a donné pouvoir à M. Philippe JARRY
Mme Agnès ROYAU

M. Wilfrid LAUFRAIS est élu secrétaire de séance.

OBJET : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE CRÉATION DU LOTISSEMENT « LE PRESSEUR »

Monsieur le maire rappelle le projet de création d'un lotissement de 125 lots et 2 îlots pour des logements collectifs de 8 logements, par la SARL GUIGNARD PROMOTION.

Ce lotissement situé au lieu-dit « Le Pressoir » se porte sur un terrain d'assiette d'une superficie de 17,8 hectares.

Cependant, les opérations d'aménagement sur un terrain d'assiette de plus de 10 ha sont soumises à étude d'impact systématique en application du tableau R122-2 du Code de l'Environnement, sa rubrique n° 39. A cet effet, une enquête publique doit être ouverte conformément à l'article R123-1 du Code de l'environnement.

Considérant la nécessité de réaliser une enquête publique préalable au dépôt du permis d'aménager du lotissement du « Pressoir » par la SARL GUIGNARD, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le maire à ouvrir une enquête publique conformément à l'article R123-1 du Code de l'Environnement
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires pour parvenir à la bonne fin de cette opération et d'une manière générale à faire le nécessaire pour régler les questions inhérentes à ce projet.

Après délibération, le conseil municipal : **à l'unanimité**

- Autorise Monsieur le maire à ouvrir une enquête publique préalable à la création du lotissement « le Pressoir », conformément à l'article R123-1 du Code de l'Environnement ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires pour parvenir à la bonne fin de cette opération et d'une manière générale à faire le nécessaire pour régler les questions inhérentes à ce projet.

AINSI fait et DELIBERE à FUSSY, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Fait à FUSSY, le 21 mars 2022

Le Maire,



M. Denis COQUERY



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Affiché le 21/03/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le 21/03/2022